

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 84107954.4

51 Int. Cl.⁴: **A 44 C 5/24**
E 05 D 1/04, E 05 D 7/10

22 Date de dépôt: 06.07.84

30 Priorité: 11.07.83 FR 8311918

43 Date de publication de la demande:
16.01.85 Bulletin 85/3

84 Etats contractants désignés:
CH DE GB LI

71 Demandeur: **Omega SA**
Rue Stämpfli 96
CH-2500 Bienne(CH)

72 Inventeur: **Gygax, Claude-André**
Chemin des Bourdons 8
CH-2533 Evillard(CH)

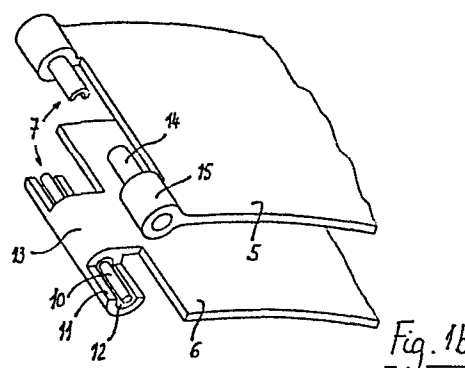
74 Mandataire: **de Raemy, Jacques et al,**
ASUAG - SSIH Société pour l'Industrie Horlogère S.A.
Faubourg du Lac 6
CH-2501 Bienne(CH)

54 **Charnière démontable pour bracelet.**

57 Charnière (7) servant d'articulation à deux éléments (5, 6) d'un bracelet et permettant l'accrochage ou le décrochage desdits éléments quand ils occupent l'un par rapport à l'autre une position angulaire prédéterminée.

Le premier élément (6) porte un ensemble composé d'une broche (10) et d'un premier berceau (11) entourant partiellement la broche avec laquelle il est coaxial, un espace (12) étant ménagé entre la broche et le premier berceau. Le second élément porte un second berceau (14) susceptible de glisser dans l'espace (12) pour être articulé sur la broche et maintenir les deux éléments accrochés l'un à l'autre dans une plage angulaire donnée.

L'invention peut être utilisée sur un fermoir à portefeuille d'un bracelet-montre.



Charnière démontable pour bracelet

L'invention est relative à une charnière servant d'articulation à deux éléments d'un bracelet et arrangée pour permettre l'accrochage ou le décrochage des deux dits éléments.

Pour tenir autour du poignet, un bracelet doit avoir une ouverture réduite pour ne pas glisser sur la main. Pour le détacher du poignet, ce bracelet peut être, soit muni d'un fermoir qui le sépare en deux parties, soit équipé d'un dispositif dévlopable permettant de l'agrandir pour le faire passer librement par dessus la main.

Dans le dernier cas cité, on a trouvé souhaitable de pouvoir séparer le bracelet en deux parties pour rendre plus aisé son transport ou son exposition dans une vitrine par exemple. Ainsi, le document allemand GM 75 07 948 intitulé "Fermeture pliable pour bracelet de montre" décrit un dispositif présentant un premier élément formant cadre et un second élément en forme de plaque, le second glissant dans le premier, et susceptibles d'être séparés l'un de l'autre si l'on actionne une languette élastique de retenue. Ce dispositif présente cependant l'inconvénient de prendre de la place dans le sens de l'épaisseur du bracelet et aussi d'être plus compliqué à fabriquer.

Pour remédier à ces inconvénients, la présente invention propose une nouvelle forme de charnière démontable pour bracelet exécutée selon les moyens qui apparaissent dans les revendications, charnière qui trouve son utilisation notamment dans un bracelet-montre.

L'invention sera comprise maintenant à l'aide de la description qui suit et des dessins qui l'illustrent à titre d'exemple dans lesquels :

la figure 1a présente le bracelet de montre à portefeuille en position décrochée.

la figure 1b montre en perspective la charnière servant d'articulation à deux éléments du bracelet, quand ledit bracelet est en position décrochée.

la figure 1c montre en coupe la charnière en position décrochée.

les figures 2a, 2b et 2c présentent les mêmes vues que celles ci-dessus, les éléments composant la charnière étant en position accrochée et le bracelet ouvert.

les figures 3a, 3b et 3c présentent les mêmes vues que celles
5 ci-dessus, les éléments composant la charnière étant en position accrochée et le bracelet fermé.

Les figures 1a, 2a et 3a représentent une montre-bracelet à fermeture dite portefeuille. A la montre 1 sont attachés les deux brins du bracelet 2 composés entre eux-mêmes de maillons articulés
10 3. Les autres extrémités des brins 2 sont munis d'un système de fermeture à portefeuille comportant au moins deux éléments 5 et 6 en forme de plaques allongées. A une extrémité de chacune des plaques se trouve le dispositif à charnière 7 objet de la présente invention.

15 La figure 3a montre le bracelet en position fermée quand il est porté au poignet. Les deux éléments 5 et 6, qui présentent une forme incurvée pour épouser le contour du poignet, sont alors rabattus l'un sur l'autre et la charnière 7 est accrochée. La figure 2a montre le bracelet en position ouverte. Les deux éléments 5 et 6 sont
20 développés l'un par rapport à l'autre pour donner une plus grande extension au bracelet et lui permettre ainsi d'être passé par dessus la main. Là également, la charnière 7 est accrochée. Enfin, la figure 1a présente le bracelet dans une position telle que les éléments 5 et 6 sont séparés l'un de l'autre par décrochement de la
25 charnière 7. Pour provoquer ce décrochement, il faut amener lesdits éléments dans une position angulaire prédéterminée, en l'occurrence dans une position opposée à celle qu'ils occupaient en figure 3a. On comprendra que ce dispositif permet de séparer le bracelet en deux parties pour les raisons invoquées plus haut. Malgré cela, ce bracelet conserve cependant le rôle d'un bracelet portefeuille ordi-
30 naire qui a pour but d'éviter son détachement complet et sa chute éventuelle quand on l'enlève du poignet car, on l'a compris, il faut amener les éléments articulés dans une position bien particulière pour les conduire à se décrocher et cette position particulière ne
35 se rencontre pas quand on manipule le bracelet simplement pour le mettre ou l'enlever.

A chacune des figures 1a, 2a et 3a correspondent respectivement

les figures 1b, 2b et 3b ainsi que les figures 1c, 2c et 3c, dessinées dans les mêmes positions et auxquelles on se référera maintenant pour décrire la charnière objet de la présente invention.

Sur la figure 1b, on voit que l'élément 6 du bracelet porte
5 deux ensembles composés chacun d'une broche 10 et d'un premier berceau 11. Le berceau 11 est coaxial à la broche 10 et un espace 12 est ménagé entre les deux. Dans l'exemple, le berceau 11 présente la forme d'un demi-cylindre creux. Chacun des deux ensembles ainsi constitués est attaché à l'élément 6 par une pièce centrale unique
10 13. L'autre élément 5 du bracelet porte deux seconds berceaux 14 qui sont attachés à l'élément 5 chacun par une pièce 15. Le berceau 14 est conformé pour être introduit dans l'espace 12, c'est-à-dire que la section droite du berceau 14 est sensiblement la même que la section droite de l'espace 12. Dans la situation présentée à la figure
15 gure 1b, les éléments 5 et 6 occupent une position angulaire prédéterminée leur permettant d'être introduits l'un dans l'autre. C'est la position d'accrochage ou de décrochage. La figure 1c est une coupe schématique pratiquée à travers une des charnières de la figure 1b et fait encore mieux comprendre comment on emboîte les
20 éléments 5 et 6 l'un dans l'autre.

Lorsque les éléments 5 et 6 ont été accrochés l'un à l'autre et qu'on a fait subir à l'élément 5 une rotation d'environ 180° , on est en présence de la situation montrée en figure 2b. Dès qu'on fait pivoter l'élément 5, le second berceau 14 glisse dans l'espace 12 et
25 s'articule sur la broche 10. La charnière est en prise et la figure 2b, comme la figure 2c qui la complète, illustre le cas où les plaques allongées du portefeuille sont développées bout à bout pour donner au bracelet son extension maximum.

Enfin, les figures 3b et 3c illustrent le cas où le bracelet
30 est complètement fermé quand le bracelet est attaché au poignet. On voit que l'élément 5 a été tourné d'environ 360° par rapport à la situation montrée en figure 1b et se trouve maintenant disposé sous l'élément 6 sur lequel il reste accroché. Dans ce cas cependant et comme le montre plus particulièrement la figure 3c, la charnière
35 reste accrochée, non par le berceau 14 qui est libéré de l'espace 12, mais par l'élément 5 qui est retenu par l'élément 6.

On voit d'emblée les avantages procurés par l'invention qui

vient d'être décrite. La charnière démontable ne prend pas plus de place qu'une charnière ordinaire non démontable. De ce fait, il n'y a pas de sur-épaisseur à prévoir comme c'est le cas dans d'autres constructions. La charnière proposée est d'une utilisation très simple et ne nécessite aucune pièce de commande à ressort. Enfin, elle peut être mise en oeuvre dans des systèmes à portefeuille déjà existants puisqu'il suffira alors de ne modifier que la charnière.

L'invention n'est pas limitée à une articulation entre deux éléments comprenant le premier deux ensembles composés chacun d'une broche et d'un premier berceau et le second deux seconds berceaux comme cela a été montré au dessin. On comprendra qu'une exécution simplifiée ne pourrait comporter qu'un seul ensemble formé d'une broche 10 et d'un premier berceau 11 attaché à l'élément 6 et qu'un seul second berceau 14 attaché à l'élément 5.

L'invention peut être appliquée à de simples bracelets de joaillerie ou même à un bracelet cuir. Elle trouve une application particulièrement bienvenue quand une montre est attachée à ce bracelet.

REVENDEICATIONS

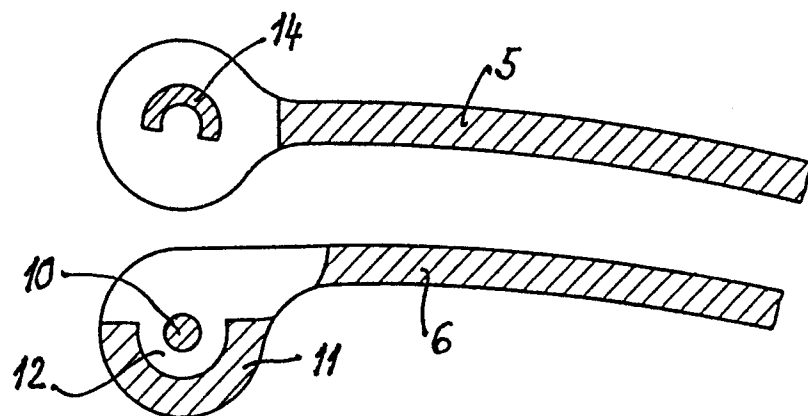
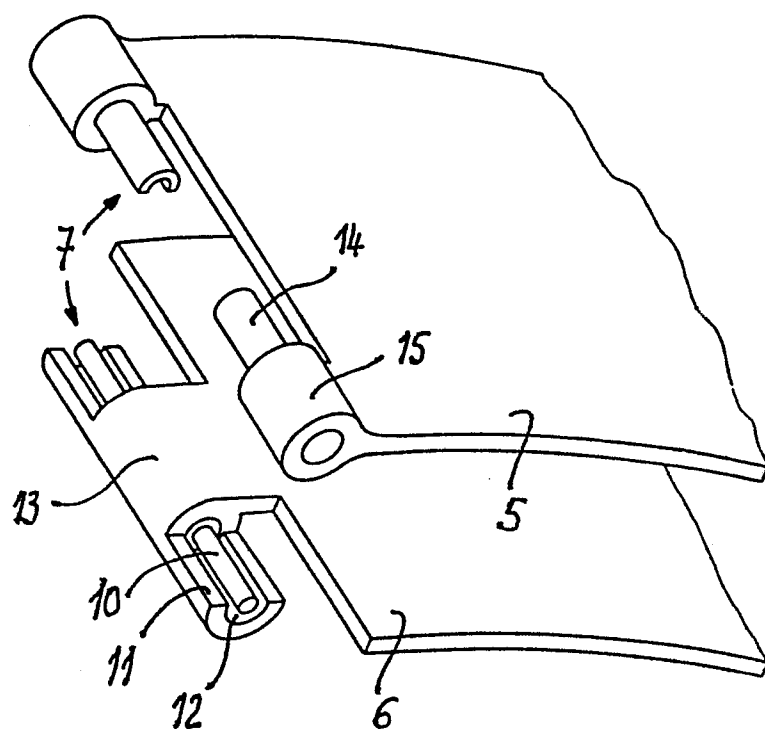
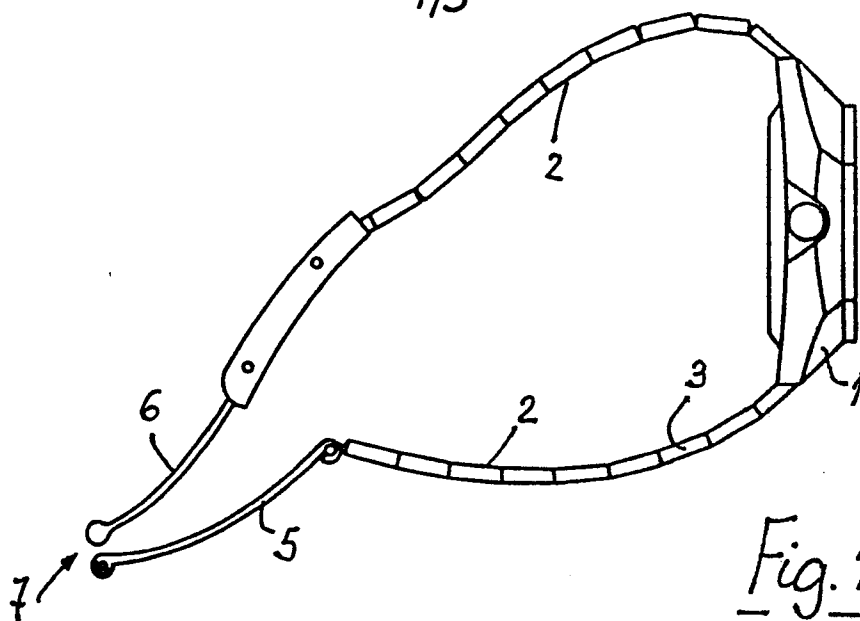
1. Charnière (1) servant d'articulation à deux éléments (5, 6) d'un bracelet et arrangée pour permettre l'accrochage ou le décrochage des deux dits éléments, caractérisée par le fait que le premier élément (6) porte au moins un ensemble composé d'une broche (10) et d'un premier berceau (11) entourant partiellement la broche avec laquelle il est coaxial, un espace (12) étant ménagé entre la broche et le premier berceau et que le second élément (5) porte au moins un second berceau (14) susceptible de glisser dans ledit espace pour être articulé sur la broche et maintenir accrochés l'un à l'autre les deux éléments dans une plage angulaire donnée, ledit second berceau étant susceptible d'être introduit dans ou retiré dudit espace quand les deux dits éléments occupent l'un par rapport à l'autre une position angulaire prédéterminée.

2. Charnière selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le premier élément (6) comprend deux ensembles composés chacun d'une broche (10) et d'un premier berceau (11) et que le second élément (5) comprend deux seconds berceaux (14).

3. Charnière selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisée par le fait que les deux éléments (5, 6) se présentent comme deux plaques allongées susceptibles d'être rabattues l'une sur l'autre et articulées l'une à l'autre de façon à pouvoir se développer bout à bout pour donner une plus grande extension au bracelet et que, dans une position angulaire extrême, opposée à celle où le bracelet est fermé, les deux dites plaques peuvent occuper ladite position angulaire prédéterminée leur permettant de se décrocher l'une de l'autre.

4. Utilisation de la charnière selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 pour un bracelet-montre.

1/3



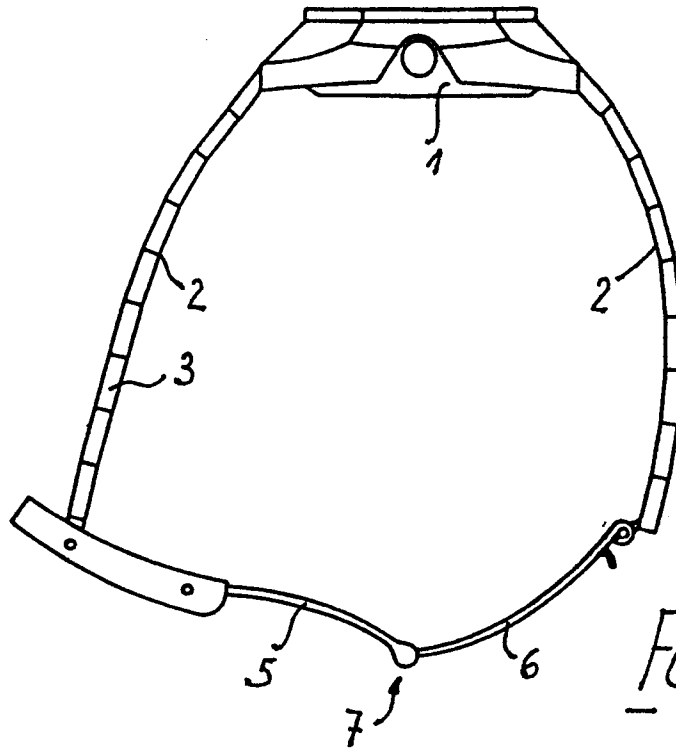


Fig. 2a

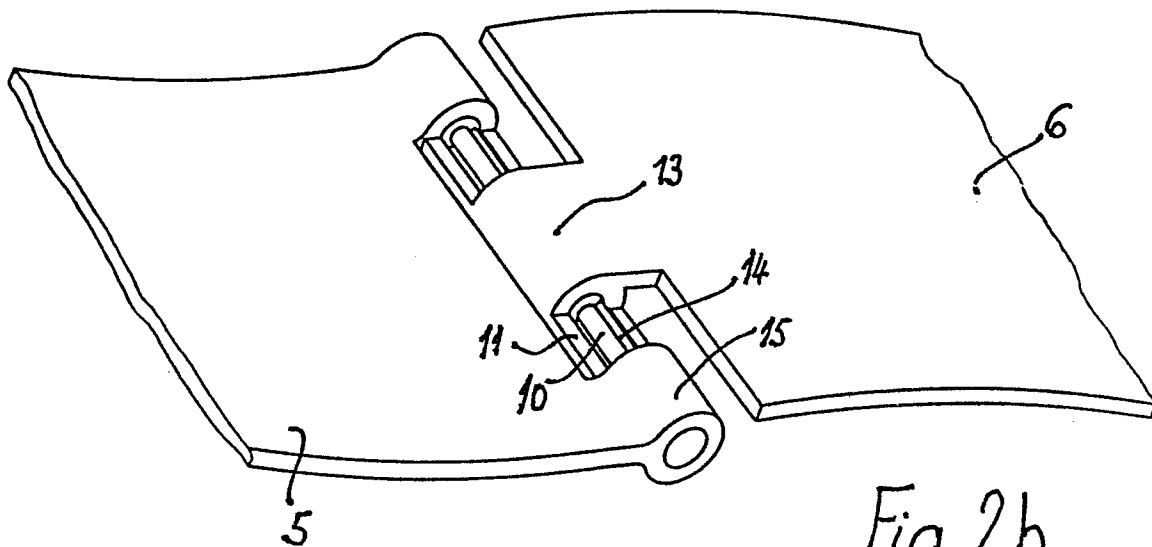


Fig. 2b

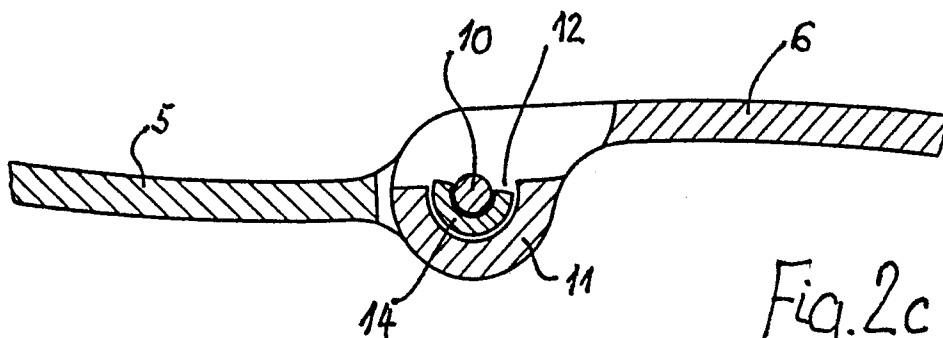
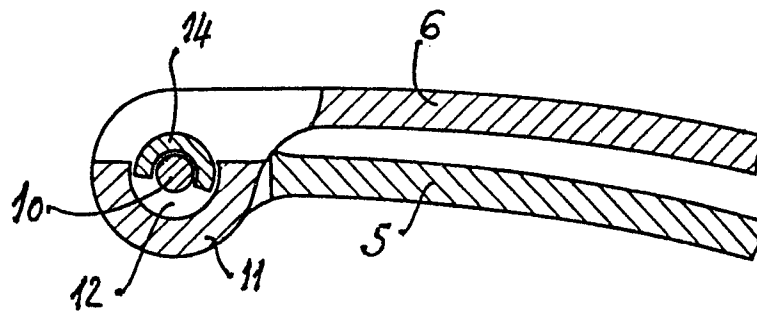
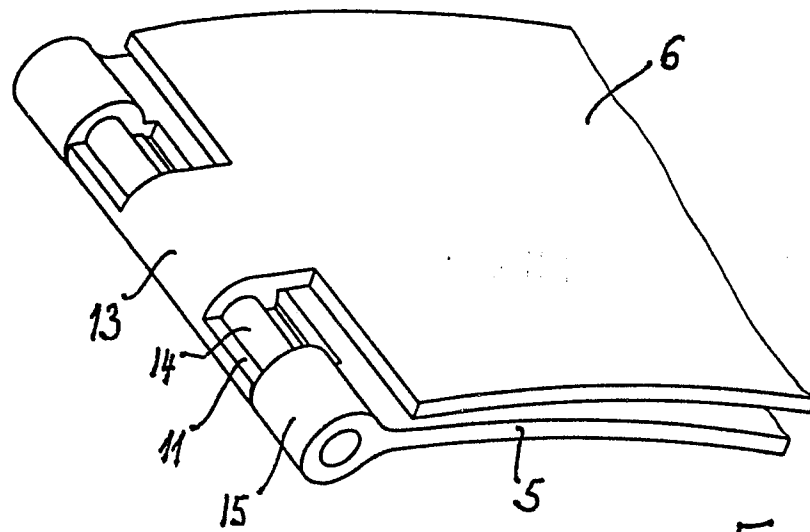
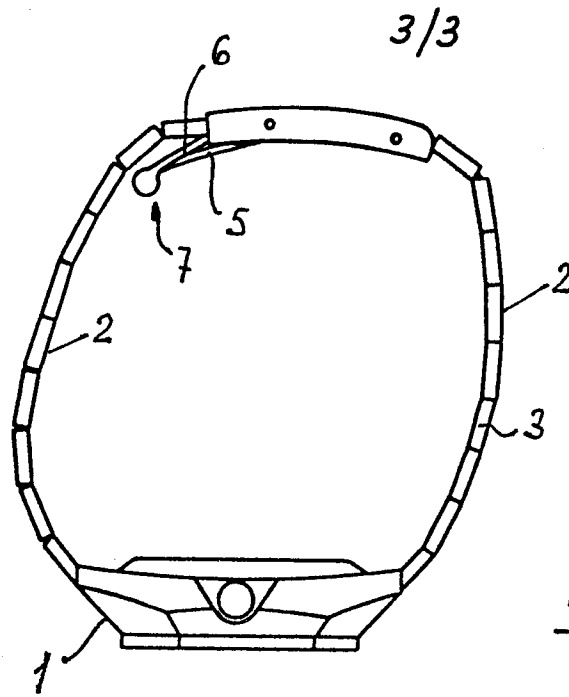


Fig. 2c





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0131293
Numéro de la demande

EP 84 10 7954

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	GB-A-1 080 331 (FERNHOLT & GIERTSEN) * Page 2, lignes 64-130; page 3, lignes 1-7; figures *	1	A 44 C 5/24 E 05 D 1/04 E 05 D 7/10
A	US-A-3 233 277 (JAYLIS INDUSTRIES INC.)		
A	FR-A-2 091 611 (V. LEROY)		
A	DE-A-2 748 185 (F. HESTERBERG & SÖHNE)		
A	CH-A- 344 583 (GAY)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			A 44 C E 05 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 05-10-1984	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	